



Doc. 16413
23 juin 2026

La démocratie, les droits humain et l'État de droit en Iran

Amendement¹ n° 4

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans l'amendement 4, remplacer les mots «après le paragraphe 17.2» par les mots suivants:

«après le paragraphe 15.7»

1. 2026 - Troisième partie de session

